



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 23 novembre 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2022.BVD.426
Classification : Non classifié

Bienne, rue d'Aarberg 14/16, achat d'un immeuble pour la réalisation du Campus Biel/Bienne de la BFH, premier crédit complémentaire au crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le 8 juin 2017, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'engagement pour la réalisation et le droit de superficie pour le nouveau Campus Biel/Bienne (2017.RRGR.143). Le crédit englobait les coûts de réalisation de 233,5 millions de francs, les coûts pour les recherches archéologiques de 4,063 millions de francs ainsi qu'une rente annuelle de droit de superficie de 630 800 francs pour une durée de 50 ans. Il était prévu que la Ville de Bienne mette à disposition du canton tous les terrains nécessaires en droit de superficie.

Dans son arrêt du 7 septembre 2021, le Tribunal fédéral a conféré au canton de Berne la compétence pour mener la procédure d'expropriation afin d'acquérir la dernière parcelle nécessaire à la Ville de Bienne pour la réalisation du Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise.

Le canton peut maintenant procéder à l'achat de la parcelle concernée à la rue d'Aarberg 14/16. Pour ce faire, un crédit de réalisation complémentaire de 8 067 000 francs est demandé. Aucun montant destiné à l'acquisition de terrains n'était prévu dans le crédit de réalisation du 8 juin 2017. La rente annuelle de droit de superficie approuvée sera réduite en conséquence.

Le crédit complémentaire comprend un montant de 7 200 000 francs pour l'acquisition du terrain de la rue d'Aarberg 14/16, une indemnité de 467 000 francs maximum destinée au vendeur pour les inconvénients occasionnés par la vente ainsi qu'un montant de 400 000 francs pour la démolition du bâtiment et l'élimination des éventuels polluants.

Un autre crédit complémentaire devra être demandé ultérieurement pour la réalisation du Campus Biel/Bienne. Ces coûts supplémentaires ne pourront toutefois être chiffrés définitivement qu'au début 2023, après réception des offres des entreprises totales. Un premier crédit complémentaire est toutefois déjà nécessaire pour l'acquisition du terrain.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
1P222204 Enseignement, formation et recherche, terrain	5 163 816	
1P222203 Enseignement, formation et recherche, bâtiment	2 736 184	

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
7 927 000	7 927 000	0	0

Explications sur les différents sous-totaux

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(tranches annuelles sans les réserves, éventuelles contributions de tiers déjà déduites)

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Années suivantes
Investissements nets actuels	278,6	31,6		1,4	9,7	40,8	48,3	48,3	66,5
Selon le plan d'investissement intégré 2022	278.4	31,6		7,1	3,8	40,8	48,3	48,3	66,5

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.5 du rapport.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Amortissement extraordinaire de la valeur du bâtiment	2022	2 736 184
Total en CHF		